



MUNICIPALITE D'ASCOT CORNER
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC (en vertu de l'article 126 de la LAU)

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 612 INTITULÉ « MODIFICATION
DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTERESSEES PAR LE
PROJET DE REGLEMENT NUMERO 612- MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 436

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolutions numéro 2016-05-110 à sa séance du 2 mai 2016, du premier projet de règlement portant le numéro 612 et visant *la modification* du Règlement de zonage numéro 436, tiendra une assemblée publique de consultation **le 31 mai 2016 à compter de 18H00** au 5655, route 112, (LAU, article 126, 1^{er} alinéa) en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE l'objet du projet de règlement numéro 612 est :

de modifier le Règlement de zonage numéro 436 afin de modifier les articles suivants :

- Article 2.5, Point 66 définition de logement
- Article 3.4 Bâtiment dont l'état peut mettre en danger des personnes
- Article 4.1.1 Unifamilial isolé – définition
- Article 4.1.11 Services personnels et professionnels
- Article 4.1.16 Restauration champêtre
- Article 4.3.2 Entrepôt de produits pétroliers
- Article 5.7 Usages et bâtiments principaux et complémentaires
- Article 6.33 Vente et location de véhicules

Ainsi que les grilles des spécifications relatives à ces modifications.

QUE ce projet de règlement vise l'ensemble les zones C-5, RE, RU et A de la municipalité ;

QU'au cours de cette assemblée publique, le directeur général et/ou la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires d'ouverture de celui-ci (LAU, article 126 2^e alinéa).

DONNE A ASCOT CORNER, CE 16IEME JOUR DE MAI DEUX MILLE SEIZE (2016).

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier